

Compte-rendu

Réunion de conseil du 17.06.2022

Secrétaire de séance : Céline Pilon

Absente excusée : Marie-Christine Gouton

La réunion débute par la visite du chantier de l'extension de la salle des fêtes. La pré-réception des travaux est prévue pour le vendredi 24 juin 2022.

1. Pacte fiscal et financier

Approuvé en conseil communautaire le 22.12.2021.

- Maintien de la dotation solidarité communautaire
- Maintien des fonds de concours communautaires
- Maintien des taux d'imposition
- Maintien du principe de reversement d'une part du produit de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités.

Délibération du conseil municipal : approuvé à l'unanimité.

2. Conventions SEQUOIA – MIMOSA

Conventions pour le suivi et l'optimisation des consommations, avec le financement des études, du suivi des consommations et de la maîtrise d'œuvre en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics.

La rencontre avec l'économiste de flux a permis d'éclaircir le fonctionnement et les outils mis à disposition.

Objectifs :

- collecter et centraliser les données énergétiques
- faciliter la gestion des consommations d'énergie par la commune
- piloter et accompagner les interventions
- suivi de l'impact énergétique des travaux effectués

Fonctionnement :

- mise à disposition du logiciel de collecte et de calcul par la COR
- étude de 2 bâtiments publics

Coût : la participation demandée aux communes est équivalente à 0,50 €/habitant, soit pour Affoux une participation d'environ 200 €.

Durée de la convention : **3** ans

Si le logiciel n'est pas utilisé et que la collecte des données n'a pas débuté durant l'année de signature de la convention, aucune participation financière n'est demandée.

3. Réseau de chaleur

Point ajouté à l'ordre du jour

Etude effectuée par le SIDER restituée au conseil municipal.

Le prévisionnel des travaux s'élève à 281 900 € HT.

Le montant total incluant les frais de maîtrise d'ouvrage déléguée et de maîtrise d'œuvre s'élève à 336 138 € HT.

Les demandes de subventions sont en cours.

L'installation sera propriété du SIDER qui en assurera la maintenance. Le SIDER effectuera les travaux concernant le réseau primaire. Il revient à la commune la réalisation du réseau secondaire (réseau desservant les bâtiments gîte/auberge/logement auberge par exemple). La commune aura à charge une part abonnement et une part consommation.

4. Règlement du cimetière

Un règlement a été rédigé et entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2022.

Il est approuvé à l'unanimité.

5. Demandes de subventions

La commune a déposé plusieurs demandes de subventions :

- DETR
- Département
- Amendes de police

Approuvées à l'unanimité.

6. Contrat agent technique (cantine/garderie)

Un contrat de droit privé en CDI va être proposé à Marie-Noëlle Benilourmane.

Nous notons que Valérie Brossat arrêtera à la fin de l'année scolaire. L'ensemble du conseil municipal a apprécié son travail et lui souhaite bonne continuation.

7. Questions diverses

> Demande de contrat d'apprentissage

Dans le cadre de son cursus scolaire, Alan Maisonneuve a fait une demande auprès de la mairie pour un contrat d'apprentissage ATSEM.

Après prises de renseignements, il apparaît que les collectivités ne bénéficient pas des mêmes aides financières que les structures privées pour l'accueil d'apprenti et ne bénéficient d'aucune aide.

Nous notons que le nombre d'enfants prévu pour l'année scolaire 2022/2023 sera moindre par rapport à l'année 2021/2022.

Après discussions, le conseil municipal est partagé, la décision est soumise au vote :

Pour : 0 – Contre : 7 – Abstention : 3

> MAM (Maison d'Assistance Maternelle)

4 places supplémentaires vont être créées avec l'arrivée au sein de l'association Les p'tits Montagnards d'une nouvelle assistante. Cela nécessite la création d'un dortoir avec les travaux y étant liés (installation VMC, réaménagement

salle de bains, etc.). A ce titre, un courrier a été adressé à la commune afin de soutenir et solliciter une subvention auprès de la CAF.

Les travaux ainsi que les besoins en matériels de puériculture, électroménagers et mobiliers peuvent être subventionnés à hauteur de 80 %. La demande a été effectuée pour un montant de 20 000 €.

> Marché

La création du petit marché de producteurs mi-mai a été très bien accueillie par les habitants. Les producteurs sont satisfaits et agréablement surpris par la fréquentation (population du village et des villages voisins). Aux producteurs réguliers, se sont ajoutés des producteurs/artisans souhaitant venir une fois par mois : plats cuisinés africains (Cottance); savons/crèmes (fabrication artisanale à Panissières), vêtements.

Le temps du lancement du marché, l'étal pour les commandes de fruits rouges/steaks hachés est tenu par les conseillers municipaux bénévoles disponibles.

> Sécurisation carrefour RD38E/Chemin du Grisot

Un miroir va être installé à l'angle de l'ancienne mairie pour permettre une meilleure visibilité des véhicules circulant sur la RD38E.

La mise en place d'un miroir à une intersection entraîne réglementairement la mise en place d'un STOP.

L'installation sera effectuée dès que les fournitures seront réceptionnées (miroir arrivé).

Coût total de l'installation avoisinant 200 €.

> Point sur les chemins

Dans une démarche d'entretien des voies, la commune souhaite boucher les trous et nids de poule présents sur les secteurs notamment de la Valette, chez Ligot, du Crépier, des Olmes, du Guillin. Il est proposé de réaliser une corvée à plusieurs avec la location d'un rouleau compresseur.

Dans une optique de réflexion à long terme de portions de routes communales, des devis ont parallèlement été demandés pour évaluer le coût des travaux. Afin d'avoir matière à comparaison, d'autres entreprises vont être sollicitées pour la réalisation de devis.

Il est noté que « le raccourci du Brouilly » s'est détérioré suite au passage répété de véhicules lourds du fait de la déviation du bourg.

> Tracteur communal

Le tracteur a été emmené en révision.

A cette occasion, le radiateur s'est révélé défectueux.

Réparations effectuées : remplacement du radiateur, vidange, petites réparations diverses.

Fin de la séance à 23h30.

